

DEL/2023/UR/96
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDETS
VENTE D'UN TERRAIN SITUE RUE FOCH A LA SOCIETE NOTRE LOGIS

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau programme de renouvellement urbain « Lionderie – Trois Baudets » poursuit sa réalisation.

Dans ce cadre, il est convenu que des terrains ou logements doivent être cédés gratuitement au groupe action logement en contrepartie du financement que celui-ci apporte à l'ANRU. Ces dispositions sont reprises dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL signée le 28 février 2020. La ville a également délibéré le 19 décembre 2019 pour la signature du protocole foncier pour les échanges par délibération DEL/2019/AE/127.

A ce titre, une partie de la parcelle AX 766, propriété de la Ville de Hem, sera cédée à la société NOTRE LOGIS (groupe Action Logement) à concurrence d'environ 2777 m².

Monsieur le Maire précise que conformément à la Charte de L'Evaluation du Domaine réalisée par la Direction des Finances Publiques en partenariat avec l'Association des Maires de France et notifiée à l'ensemble des Maires des communes françaises le 26 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Public, la cession d'un immeuble par les communes de plus de 2000 habitants dès le 1er euro ou en cas de cession gratuite entre dans le champ de la consultation obligatoire des services du Domaine. Par dérogation et suivant les conventions précitées la cession sera réalisée à 1€.

Sur ce terrain, NOTRE LOGIS réalisera une opération de 10 logements T4 qui seront proposés en accession sociale à la propriété.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a procédé à la dépollution du terrain et l'a remblayé suivant les préconisations de Notre Logis.

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 10 octobre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

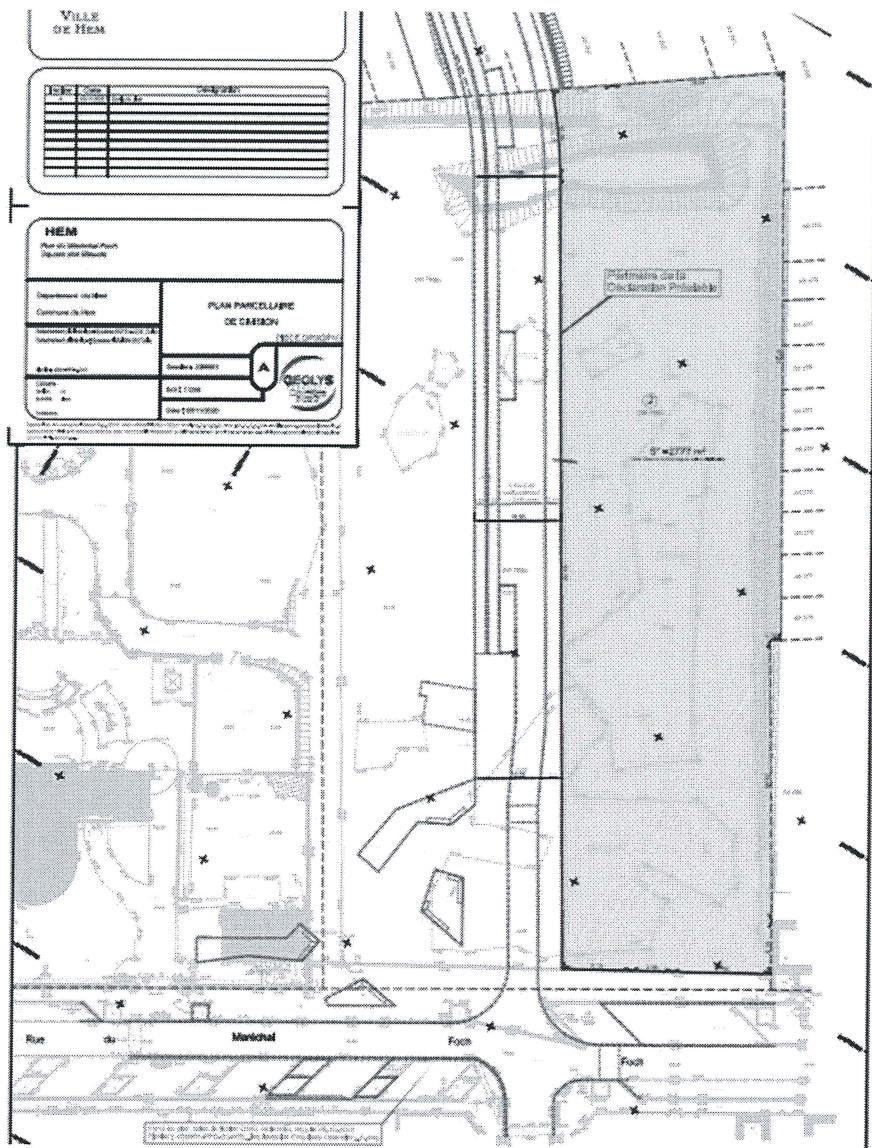
Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sana EL AMRANI, ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET
Karima CHOUIA, ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART



Vu l'avis des Services des Domaines en date du 15 mars 2021 mis à jour le 8 septembre 2023

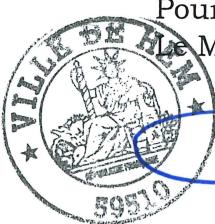
Vu l'avis conforme de la Commission urbanisme et travaux,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver la vente de la parcelle AX 766 pour partie, à concurrence d'environ 2777 m² au bénéfice de la société NOTRE LOGIS au prix d'un euro.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude Duchange et associés à Roubaix.
3. de dire que les crédits relatifs à cette cession seront inscrits au budget en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Maire,



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215902990-20231005-DEL2023UR96-DE